

**6271/23**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2022/2023

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 23 février 2023

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 23 février 2023

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique

E 17536





Conseil de  
l'Union européenne

**Bruxelles, le 20 février 2023  
(OR. en)**

**6271/23**

**ECOFIN 135  
STATIS 20**

## **ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique

---

## DÉCISION DU CONSEIL

du ...

### portant nomination d'un membre du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu la décision n° 235/2008/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2008 instituant le conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique<sup>1</sup>, et notamment son article 3, paragraphe 5,

vu l'avis de la Commission européenne,

---

<sup>1</sup> JO L 73 du 15.3.2008, p. 17.

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 18 décembre 2020<sup>1</sup>, le Conseil a nommé deux membres du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique (ci-après dénommé "conseil") pour un mandat de trois ans à partir du 1<sup>er</sup> février 2021.
- (2) L'un de ces membres, M. Bart DE MOOR, a démissionné avant la fin de son mandat.
- (3) Il est par conséquent nécessaire de nommer un nouveau membre du conseil.
- (4) Conformément à l'article 3, paragraphe 2, de la décision n° 235/2008/CE, les membres du conseil sont choisis parmi des experts éminemment compétents en matière de statistiques,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>1</sup> Décision du Conseil du 18 décembre 2020 portant nomination de deux membres du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique (JO C 445 du 22.12.2020, p. 3).

*Article premier*

M. Juan Manuel RODRIGUEZ POO est nommé en tant que membre du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique pour un mandat de trois ans.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le troisième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à ..., le

*Par le Conseil*

*Le président / La présidente*

---